

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 06 OCTOBRE 2022

DELIBERATION N°2022.00469

**APPEL A MANIFESTATION «3, 2, 1... 2024» - SOUTIEN AU PROJET DU COMITE
DEPARTEMENTAL USEP DE LA LOIRE (USEP 42)**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 30 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 71
Nombre de présents : 48
Nombre de pouvoirs : 12
Nombre de voix : 60

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET,
M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS,
M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE,
M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS,
M. François DRIOL, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON,
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS,
M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Rémy GUYOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE,
M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE,
M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
Mme Françoise BERGER donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Eric BERLIVET donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Vincent BONY donne pouvoir à M. Michel GANDILHON,

RECU EN PREFECTURE

Le 17 octobre 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20221006-D20220046910

Date de mise en ligne : 17 octobre 2022

Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,
Mme Sylvie FAYOLLE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Pascal GONON donne pouvoir à M. Guy FRANCON,
M. Denis LAURENT donne pouvoir à M. Gilles PERACHE,
M. Marc TARDIEU donne pouvoir à Mme Frédérique CHAVE,
M. Gilles THIZY donne pouvoir à M. Denis BARRIOL

Membres titulaires absents excusés :

M. Cyrille BONNEFOY, M. Jordan DA SILVA, M. Fabrice DUCRET, M. Martial FAUCHET,
M. Jérôme GABIAUD, M. Marc JANDOT, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ,
M. Yves MORAND, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 06 OCTOBRE 2022

APPEL A MANIFESTATION «3, 2, 1... 2024» - SOUTIEN AU PROJET DU COMITE DEPARTEMENTAL USEP DE LA LOIRE (USEP 42)

La politique sportive métropolitaine s'est structurée depuis plusieurs années autour de deux compétences, l'une portant sur la construction et l'exploitation des équipements sportifs d'intérêt métropolitain, l'autre portant sur le soutien à des manifestations sportives d'intérêt national ou international.

Saint-Etienne Métropole a été retenue comme collectivité Hôte des deux grands événements internationaux accueillis en France : les JOP2024 et la Coupe du Monde de Rugby 2023. Associé à ces grands événements, le dispositif d'appel à candidature, approuvé en Bureau Métropolitain le 10 juin 2021 a pour objet de favoriser l'émergence, la structuration, le développement d'événements portés par des acteurs locaux, permettant de renforcer l'identité métropolitaine, mais aussi et surtout de favoriser la participation des habitantes et habitants en perspective de la tenue de ces événements.

Au-delà de la perspective des événements sportifs accueillis sur le territoire national, la Métropole souhaite offrir aux événements soutenus la possibilité de s'inscrire durablement dans leur action.

Le Comité Départemental de la fédération du sport scolaire « USEP 42 » a sollicité l'accompagnement financier de Saint-Etienne Métropole dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « 3,2,1...2024 » au titre du projet « Aide à l'affiliation à l'USEP des écoles publiques labellisées Génération 2024 ».

Le label Génération 2024 a été créé par les ministères de l'Education Nationale et des Sports, en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, et a vocation à renforcer les passerelles entre l'Ecole et le mouvement sportif et développer la pratique sportive.

Pour obtenir ce label, les écoles publiques doivent disposer d'une association scolaire sportive USEP à laquelle les enfants doivent adhérer par le biais d'une cotisation.

L'USEP42, dans le cadre de ce projet, accompagne les écoles dans la création des associations, le cas échéant, ainsi que dans l'organisation des activités et rencontres sportives associatives et favorise la participation des écoles labellisées aux temps forts de l'Héritage 2024.

Afin d'inciter à la labellisation, l'USEP42 demande une prise en charge par Saint-Etienne Métropole des cotisations des enfants des écoles labellisées.

Saint-Etienne Métropole propose l'accompagnement de ce projet après instruction de la demande de l'USEP car ce dernier remplit les critères évoqués dans la délibération susvisée à savoir :

1. Sensibilisation à la pratique sportive pour tous et dans l'optique de santé et bien-être,
2. Capacités à mettre en synergie le territoire et ses acteurs,
3. Moment de partage autour de la diffusion des Grands Evènements,
4. Lutte contre les discriminations,
5. Animations inclusives pour les personnes en situation de handicap le cas échéant.

Conformément à la délibération précitée, une participation financière de 21 000 € peut lui être attribuée, correspondant à une prise en charge à 50 % des cotisations et à un objectif de 6 000 élèves affiliés dans les écoles labellisées. L'USEP devra fournir un bilan selon les termes de la convention régissant les engagements des parties.

En contrepartie, Saint-Etienne Métropole bénéficie d'une visibilité forte en apposant notamment le logo institutionnel sur les supports de communication de l'évènement.

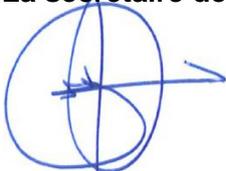
L'USEP42 a rempli le dossier de candidature qui précise notamment les contreparties au soutien de Saint-Etienne Métropole.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise le versement d'une participation financière de 21 000 € au Comité Départemental de la fédération du sport scolaire « USEP 42 » pour le projet « Aide à l'affiliation à l'USEP des écoles publiques labellisées Génération 2024 », et approuve la convention correspondante ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention et tous les documents relatifs à cette participation financière ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au budget principal en SPOR/65748/EVESP.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Le Président,



Gaël PERDRIAU